



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

PLAN SPÉCIAL CANTONAL « PÉRIMÈTRE RÉSERVÉ AUX EAUX » CONSULTATION PUBLIQUE

L'Etat jurassien, par l'intermédiaire du Service du développement territorial, ouvre une procédure de consultation du plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux », du 15 avril au 30 juin 2019 en vue de son dépôt public à l'automne prochain. Ce projet, qui met en œuvre la loi fédérale sur la protection des eaux, vise à donner un espace aux cours d'eau et plans d'eau pour garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues, ainsi que leur utilisation.

La phase de consultation, dite également phase d'information et participation, permet à chacun-e de faire part de ses remarques sur le projet, préalablement au dépôt public prévu en automne 2019. Les indications nécessaires et l'ensemble du dossier sont accessibles à l'adresse internet du Service du développement territorial (www.jura.ch/sdt) sous la rubrique « Actualités – Consultations ». En cas de nécessité, les documents sont disponibles, gracieusement, au secrétariat communal. Les remarques sont à transmettre à la Section de l'aménagement du territoire du SDT, par courrier électronique (sam.sdt@jura.ch) ou par écrit (rue des Moulins 2, 2800 Delémont), avec la mention « Consultation PRE ».

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE - CONVOCATION (Publication dans le Journal Officiel du mercredi 8 mai 2019)

ALLE : assemblée communale ordinaire, jeudi 23 mai 2019, à 20h15 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2019
2. Prendre connaissance du projet de réfection du Chemin de la Porière, et voter à cet effet un crédit de Fr. 47'000.— à financer par l'administration courante
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2018
4. Informations concernant le déploiement du réseau fibre optique
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE PORRENTROY ET ENVIRONS (SEPE) – STATUT DU PERSONNEL

Extrait du Journal Officiel du mercredi 24 avril 2019 :

Le statut du personnel est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée des délégués (*mercredi 5 juin 2019*) aux secrétariats communaux des communes membres, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat du SEPE.

VOTATION FÉDÉRALE DU 19 MAI 2019

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- Samedi 18 mai 2019, de 18h00 à 19h00
- Dimanche 19 mai 2019, de 10h00 à 12h00

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance introduit le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif. L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il l'insère dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste. L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 17 mai 2019 à 16h00).

Votes sous enveloppe – Traitement : Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

CONSEIL COMMUNAL - ALLE